

Présents : M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote de la délibération n°66) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT (ne prend part au vote de la délibération n°63) - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Absents excusés et procurations : Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER - Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION - M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON - Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT - Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT - Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA.

Absent(s) : Mme MARQUELET.

Liste des points abordés

Motion n°001 : Motion contre l'installation de pylônes portant atteinte à l'intérêt patrimonial de la Ville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de refuser cette installation.

Délibération n°052 : Délégation du service public de production et de distribution d'eau potable – approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Maire de signer le contrat de délégation du service public : Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'approuver le choix de la société VEOLIA comme délégataire.

Délibération n°053 : Délégation du service public d'assainissement collectif – approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Maire de signer le contrat de délégation du service public : Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'approuver le choix de la société VEOLIA comme délégataire.

Délibération n°054 : Conclusion d'une convention à maîtrise foncière et convention Vigifoncière avec la SAFER : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ces 2 conventions.

Délibération n°055 : Convention de prestation de service mutualisé entre la ville de Joinville et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne relative à l'organisation des vœux pour l'année 2024 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°056 : Instruction des autorisations de publicités et des enseignes : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas transférer les autorisations d'enseignes et de publicité à la CCBJC.

Délibération n°057 : Participation de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne aux frais d'instruction des autorisations du droit des sols assumés par les communes ayant des documents d'urbanisme, pour l'année 2023 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour 2023 la participation de la CCBJC au financement de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Délibération n°058 : Prestation d'étude de mise au point du plan local d'urbanisme : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise au point du PLU de la ville de Joinville.

Délibération n°059 : Remboursement suite à un sinistre : Les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix POUR, 2 CONTRE et 6 ABSTENTIONS d'approuver exceptionnellement le remboursement de ce sinistre.

Délibération n°060 : Convention d'amarrage temporaire de petites embarcations entre la Ville et « LES PEDALOS DU QUAI » : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°061 : Don de livres à la ville de la part de Monsieur Stanislas COFFRADE : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ce don.

Délibération n°062 : Attribution d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°063 : Attribution d'une prime d'aide aux travaux avec le FCI (Fonds Commun Intervention) Ville – Région : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le versement de la prime d'aide aux travaux aux demandeurs.

Délibération n°064 : Acquisition de deux véhicules d'occasion en remplacement de véhicules obsolètes : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les bons de commande.

Délibération n°065 : Avancement de grade par la voie de promotion interne - Création d'emploi : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la création d'un poste de rédacteur territorial.

Délibération n°066 : Garantie d'emprunt n°159841 accordée à Hamaris - prêt de 225 000€ - 3 logements rue des Chanoines : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner leur accord pour garantir l'emprunt à hauteur de 50 % contracté par HAMARIS.

Délibération n°067 : Versement de subventions complémentaires à 4 associations : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver un complément de subvention en 2024.

Délibération n°068 : Adhésion et mise en place du challenge petit commerce : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette adhésion.

Délibération n°069 : Convention n°2 karting avec l'EBE LES COMPTOIRS : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°070 : Convention de mutualisation avec RUPT et NOMÉCOURT pour la fourniture d'enrobé à froid : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°071 : Approbation d'une convention avec la CAF pour le dispositif Promeneur du Net 2024 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°072 : Séjour familles Paris : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser la ville de Joinville à rembourser l'ADPJ 52 des frais de transport.

Délibération n°073 : Signature de la convention du projet - A table ! : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Délibération n°074 : Transfert de compétence IRVE (installation et exploitation de bornes de recharges véhicules électriques) : Les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS le transfert de la compétence IRVE au SDED 52.

Le détail complet des extraits de délibérations est consultable sur le site internet de la ville : <https://mairie-joinville.fr>

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**

